

**Commune de SAINT-GILLES**  
**Service de l'Urbanisme**  
Place Maurice Van Meenen, 39

**B – 1060 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : PU2012-98-10339  
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.342/s.538  
Annexe : /

Messieurs,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de la Source, 56. Remplacement des châssis et de la porte d'entrée en façade avant, modification des cloisonnements intérieurs et des volumes en façade arrière (régularisation partielle)

**Permis d'urbanisme** (*Dossier traité par M. A. Lopez Vazquez*).

En réponse à votre lettre du 15 mai 2013, en référence, reçue le 17 mai, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 5 juin 2013.

La maison, qui date d'avant 1932, se situe dans la zone de protection de l'atelier et habitation du peintre A. Hennebicq, sis rue de Lausanne 1.

La demande vise le remplacement des châssis et de la porte d'entrée en façade avant. Elle vise également à régulariser des modifications apportées aux cloisonnements intérieurs et aux volumes en façade arrière.

La CRMS n'émet pas d'objection sur la demande de régularisation.

Par contre, elle estime que les interventions projetées en façade avant auraient un impact sur le bien protégé ainsi que sur la maison concernée.

En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques et recommandations qu'appelle la demande (ex : prévoir des châssis en bois plutôt qu'en aluminium blanc et s'inspirer du modèle d'origine pour les divisions des fenêtres et de la porte d'entrée).

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. VAN DESSEL  
Vice-Président

C.c. :

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme M. Kreutz (par mail Mmes M. Kreutz, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Ph. Piéreuse et H. Lelièvre).

- A.A.T.L. – D.U. : Mme Fl. Vanderbecq.